

BRUXELLES 10/06 (BELGA)

Les gouvernements wallon, de la Communauté française et de la Commission communautaire française (Cocof) de Bruxelles ont décidé jeudi de débloquer une enveloppe globale de 9,65 millions d'euros afin de rencontrer à brève échéance les demandes, que les ministres jugent aussi criantes que légitimes, formulées par le secteur non-marchand.

Cette enveloppe a pu être dégagée par les trois exécutifs, à l'entame des travaux de leurs ajustements budgétaires respectifs et permettra la négociation sur une base solide du futur accord-cadre non-marchand, indique le communiqué publié à la suite de la réunion des gouvernements.

L'enveloppe sera répartie à raison de 4,5 millions d'euros pour le secteur dépendant de la Communauté française, 4,5 millions pour la Wallonie et 650.000 euros pour la Cocof.

Les trois gouvernements estiment prioritaire d'harmoniser le statut des travailleurs de ce secteur, quelle que soit l'entité fédérée dont ils dépendent et souhaitent de la sorte renforcer l'attractivité de ces emplois à haute valeur sociétale, et dont le potentiel de développement est aujourd'hui important.

Au cœur de la crise que connaissent actuellement les finances publiques, la Wallonie et la Communauté française sont fières d'avoir pu contribuer concrètement à soulager les finances de la CocoF, dans un important effort de solidarité intra-francophone, souligne encore le communiqué.

Les secteurs concernés touchent à l'accueil de la petite enfance, la prise en charge des personnes handicapées, les écoles de devoirs, l'accompagnement à domicile des malades, l'aide à la jeunesse ou aux personnes âgées.